

## 200216 - Comment pourrait elle se débarrasser de son amour lesbien?

### La question

J'ai une amie qui est lesbienne depuis que je l'ai connue. Elle a tenté sans succès de changer d'orientation sexuelle. Elle a même essayé d'établir des liens avec un homme mais elle a échoué puisque leurs fiançailles sont finies par être dissolues. Il est évident qu'elle ne peut pas se priver d'une vie sexuelle et ne veut pas non plus tomber dans le péché. Que doit elle faire? Lui est il permis d'épouser un homosexuel qui n'a pas besoin d'une femme afin que chaque membre du couple dissimule la déviance sexuelle de l'autre?

### La réponse détaillée

Louanges à Allah

L'orientation que nousvoudrions donner à cette fille est de lui faire savoir que l'entretien d'undésir interdit au point de s'habituer à la turpitude doit être traité grâceàdes solutions radicales qui peuvent s'avérer amères et difficiles. Ces solutions sont aptes à protéger l'individude conséquences bien pires [que cequ'elles permettent de résoudre]. Elle protègent de la perdition ici-bas avant l'au-delà.

Cette protection ne s'obtient pas par le simple usage de remèdes dont l'inefficacité et l'inefficience sont inévitables. Toute tentative visant à régler un problème qui ne s'attaque à la racine du mal n'en est pas une, et elle ne justifie pas le maintien du mauvais état à changer.

Voilà pourquoi nous affirmons ici que si la fille en question désire réellement se soigner, elle doit commencer par quitter les autres filles avec lesquelles elle entretenait des relations lesbiennes. Il faut s'éloigner de leurs lieux de rencontre et supprimer tous les moyens de communication qui permettent de les contacter comme le téléphone, le courrier électronique et consort. Il faut les supprimer de manière à ne plus pouvoir les utiliser. Il est vrai que cette rupture avec de mauvaises habitudes du passé ne manque pas de provoquer de la douleur et une gêne psychologique.

Qu'elle reste patiente etendurante et résolue à persévérer dans les progrès réalisés dans le traitement. Qu'elle s'occupe d'œuvres licites parce que bonnes qui absorbent son temps, ou se livre aux études et à la recherche du savoir, ou se trouve une formation lui permettant de maîtriser un métier adapté à son âge et à son sexe.

Les experts psychanalystes affirment que l'abandon d'un péché pendant six mois est susceptible de le faire oublier et d'acquérir la capacité à le dépasser et de s'immuniser aisément contre la récidive.

Les ulémas s'appuient dans leur admission du principe de cette espèce de remède "thérapeutique du sevrage" sur un hadith d'Abou Said al-Khudri (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « **Parmi les gens qui vous ont précédé figurait un homme qui tua 99 âmes et demanda qui était le plus instruit sur terre. On lui désigna un moine. Il se rendit auprès de lui pour l'informer qu'il avait tué 99 âmes et voulait savoir s'il lui était toujours possible de se repentir. Le moine répondit négativement et son interlocuteur le tua pour porter le nombre de ses victimes à 100. Ensuite, il demanda qui était l'homme le plus instruit sur terre. On lui désigna un savant. Il alla lui dire qu'il avait tué 100 âmes et voulait savoir si il lui était toujours possible de se repentir. Le savant répondit affirmativement et se demanda qui pouvait l'en empêcher. Puis il donna à son interlocuteur l'ordre de se rendre à un tel territoire pour rejoindre des hommes voués au culte et faire comme eux et ne jamais retourner à son pays, un terroir du mal. Le repenti s'en fut et, arrivé à mi-chemin, il trouva la mort. Les anges de la miséricorde et ceux du châtiment se disputèrent à propos du statut du repenti. Les premiers s'arguèrent que l'intéressé s'était repenti et s'était orienté résolument vers Allah. Les seconds rétorquèrent que l'intéressé n'avait jamais fait rien de bon. Un âge ayant épousé la forme humaine arriva auprès d'eux et ils sollicitèrent son arbitrage. Il leur dit: mesurez les distances séparant les deux territoires; celui de son départ et celui de sa destination et jugez le fonctionnement de la distance la plus courte. Ayant fait la mesure, ils s'aperçurent qu'il était plus proche de sa destination. Ce qui permit aux anges de la miséricorde de le récupérer.»** (Rapporté par al-Bokhari, 3470 et par Mouslim, 2766).

L'imam an-Nawawi(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « **les ulémas ont dit que ce hadith recommande au repenti de s'éloigner des lieux où il avait commis des péchés, et de rompre avec ceux qui l'yaidaient, et de mettre fin à tout lien avec eux, aussi long temps qu'ils n'auront pas changé de comportement, et de se trouver des compagnons parmi les gens du bien, les ulémas, pieux et scrupuleux qui peuvent servir de modèles et dont la compagnie profite. C'est ainsi qu'on approfondit son repentir.** » Extrait de Charh Mouslim(17/83).

Al-Hafeh Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « Le hadith indique le mérite de la migration à partir du pays où l'on a commis des actes de désobéissance envers Allah car en y restant on est soit fortement tenté de maintenir ses mauvaises habitudes chaque fois qu'on s'en souvient, soit en contact avec ceux qui aident et exhortent le repenti à récidiver. C'est pourquoi le dernier moine dit à son interlocuteur de « **ne jamais retourner à son pays, un terroir du mal** ». Il y a là une allusion au fait qu'il convient au repenti de s'éloigner des circonstances qui marquaient la période où il se livrait à la désobéissance envers Allah, de s'en démarquer totalement et de se trouver d'autres occupations. » Extrait de Fatehal-Bari (6/517).

Voilà le traitement préconisé par le saint Coran avant sa prescription de la peine légale, remède qui permet de débarrasser la société des tares et abominations sexuelles auxquelles le Très-haut fait allusion en ces termes: « **Celles de vos femmes qui forniquent, faites témoigner à leur encontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors confinez ces femmes dans vos maisons jusqu'à ce que la mort les rappelle ou qu'Allah décrète un autre ordre à leur égard.** » (Coran, 4:15).

On a déjà cité dans notre site certains moyens qui aident à se débarrasser des actes de désobéissance envers Allah. On peut se référer à la fatwa n° 101169 et à la fatwa n° 104078.

Ibn al-Qayyim(Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit: « **Le discours portant sur le remède de la maladie que constitue la domination du cœur par la passion indique deux voies: l'une d'entre elles consiste à l'étouffer (la passion) dans l'œuf; l'autre à la déraciner dès son apparition. Chacune des deux opérations est facile à celui pour lequel Allah la rend aisée et difficile à celui qui ne bénéficie pas de l'aide d'Allah car le gouvernail des choses** »

**est dans Ses mains. Quant à la préventionde cette maladie, elle passe par deux choses: baisser son regard et occuper son cœur de ce qui l'en détourne et l'empêche de le commettre.»** Extrait d'al-djawab al-kafi(178-181).

Quant au fait pour la fille dedemander si elle peut épouser un homosexuelle pour pouvoir continuer de vivresans vergognesa sexualité lesbienne,cela serait une des causes de son délaissement et de sa privation des motifs durepentir car elle fait comme si elle planifiait la pérennisation etfacilitation de son inconduite. Pire, elle fait comme si elle cherchait denouveaux partenaires. Car elle veut dire qu'il lui est possible de faire laconnaissance d'homosexuels et d'en épouser unsous réserve que chaque époux continue ses pratiques sexuellesanormales. Allah le Puissant et Majestueux les surveille et les laisse fairequand ils se plongent dans la désobéissance. On dirait que ces gens-là n'ontpas lu la parole d'Allah le Puissant et Majestueux: **«Ce, parce qu'ils ont désobéi à Allah et à Son messager.” Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager... Allah est certainement dur en punition!»** (Coran,8:13) et la paroledu Transcendant:**« Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication – car quiconque fait cela encourra une punition et le châtiment luisera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie; sauf celui qui se repente, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux; et quiconque se repente et accomplit une bonne œuvre c'est vers Allah qu'aboutira son retour.»**

Nous exhortons la fille à fairepreuve de la craindre Allah Très-hautdans ses attitudes envers sa personne, sa religion ,sa société, voire envers l'humanité tout entière. Nous l'invitons à éviter unrevers moral et une déviance naturelle. Qu'elle se représente la mort et latombe devant elle et son état quand elle sera enveloppée et déposée sous le solpour toujours. Là bas, seules ses bonnes œuvres l'accompagneront. Le débordementde plaisir anormal sera une cause de solitude, d'obscurité et de châtiment ]dans la tombe[.

Abou Hamza dit:«J'ai dit àMuhammad ibn Ali ibn al-Hanafiya:

**–«Les femmes du peuple de Lothfurent-elles châtiées à cause des actes de leurs hommes?»**

—«Allah est trop juste pour le faire. Ce qui se passa c'est que les hommes se contentèrent sexuellement[ des hommes, et les femmes des femmes.]»

Houdhayfa(P.A.a) a dit: «Le peuple de Loth mérita son sort dèsque les hommes se contèrent sexuellement[ des hommes, et les femmes des femmes.]» Les deux hadiths sont rapportés par Ibn Abi Dounya dans Dham al-Malahi, n°145,149.

Certes, la femme en question est très fragile et a besoin d'Allah le Puissant et Majestueux. Qu'on lui conseille de ne pas hésiter à lever ses mains pour demander au Transcendant de l'aider à Lui obéir et à cesser de Lui désobéir, et de lui pardonner ses péchés passés et de l'en immuniser à l'avenir. A ce propos, le Très-haut: « **et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés – et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? -et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. Ceux-là ont pour récompense le pardon de leur Seigneur, ainsi que les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Comme est beau le salaire de ceux qui font le bien!**» (Coran,3:135-136).

Une fois sincèrement repenti et engagée dans le bon traitement, qu'elle tente une nouvelle fois de se marier légalement. Qu'elle demande à son Maître de la guider, de lui inspirer la crainte d'Allah, la chasteté, la suffisance morale et de l'enrichir grâce à la licite de sorte qu'elle n'ai plus besoin de l'illicite.

Allah le sait mieux.